

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 26 JUIN 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 33

Tous les délégués

sauf

MM. ATZENHOFFER, GROSS, BABILON, Mme DURAND-HEYMES -excusés-
M. WEISS A. qui étaient représentés respectivement par MM. RAUSCHER,
FEIG, SCHERTZ, HOCH, KEMPF.

MM. TIMMEL, HOLTZMANN, WINLING, ZINCK, BUCHERT, -excusés-
MM. MEYER Ch., MESSMER, BAUMANN, Mme MAECHLING.

DEL. N° 14 / 1999 2000

OBJET : CHARTE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

- VU les articles L 244-1 et R 244-1 à R 244-16 du Code Rural

- VU la nécessité de réviser la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord en vue du renouvellement du classement des Vosges du Nord en Parc Naturel Régional, en vertu de l'article R 244-16 du Code Rural ;

- VU la délibération du Comité Syndical du SYCOPARC, en date du 11 mars 2000, approuvant le projet de charte révisée ;

- VU l'avis de la Région Lorraine, favorable au projet de charte révisée, en date du 28 avril 2000 ;

- VU l'avis de la Région Alsace, favorable au projet de charte révisée, en date du 5 mai 2000 ;

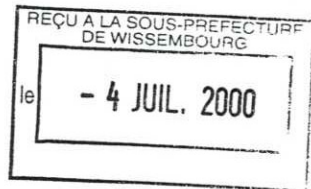
- CONSIDERANT la volonté du Conseil Communautaire de poursuivre les efforts engagés, pour un aménagement équilibré du territoire, la protection et la valorisation des patrimoines et un développement durable des Vosges du Nord ;

- CONSIDERANT la volonté du Conseil Communautaire de participer à la mise en œuvre des objectifs, des orientations et des mesures de la charte du Parc, par l'adhésion de la Communauté de Communes au SYCOPARC ;

Après avoir étudié le projet de charte révisée et ses annexes, élaborés par le SYCOPARC, le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- donne son accord au projet de charte révisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;**
- confirme l'adhésion de la Communauté de Communes au SYCOPARC, organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.**



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 juin 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a surname that appears to be 'Logel'.